

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de Loir-et-Cher



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU : 23 février 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 23 Février, le Conseil Municipal, conformément aux articles L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué le 13 Février 2023, s'est réunis en session ordinaire à la Bibliothèque municipale, 12 rue Nationale, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Romain SOURIOUX**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13 Février 2023.

Conseil Municipal

Conseillers en exercice : 15

Présents : 8

Absent(s) : 1

Excusé(s) : 6

Pouvoir(s) : 6

Votant(s) : 14

Présents :

M. SOURIOUX Romain, Maire, Mmes : BOULBEN Chantal, RAOULT Martine, PENET Ophélie, MM. MAUDINET André, LOHEZ Denis, LEFORT Quentin, M. DUCUING

Excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme MALLIET Florence donne pouvoir à Mme BOULBEN Chantal
Mme DELLA VALLE Martine donne pouvoir à M. DUCUING Stéphane
Mme GRUYER Méline donne pouvoir à Mme RAOULT Martine
M. THOMAS William donne pouvoir à M. SOURIOUX Romain
Mme MARLOT Elodie donne pouvoir à Mme PENET Ophélie
M. BISCHOFF Lucky donne pouvoir à M. MAUDINET André

Absent(s) : M. JOSSELIN Bertrand

Secrétaire de séance :

M. DUCUING Stéphane

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Présentation du projet de mise aux normes de la STEP
- Cession de la parcelle cadastre section AB n° 51
- Questions diverses

★★★★★★

DÉSIGNATION DES SECRÉAIRES DE SÉANCE – N°23/02-01

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée et de désigner Monsieur Stéphane DUCUING »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Stéphane DUCUING, secrétaire de séance.

★★★★★★

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023 – N°23/02-02

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenu le 24 Janvier 2023 établi par le secrétaire de séance désigné vous a été adressé par mail le 13.02.2023.

Je vous propose d'approuver ce procès-verbal ».

Aucune remarque n'a été formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 24 Janvier 2023.

★★★★★★

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB N°51 – N°23/02-03

Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AB n°51, de 347m², sise 8 Bis, rue de Valette. Nous avons eu une proposition d'achat de la part de Monsieur VAUCHAMP Quentin en date du 02 Février 2023, proposant la somme de 6000€ afin d'acquérir ce terrain.

Je vous propose :

- d'accepter la proposition d'achat de Monsieur VAUCHAMP Quentin
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la vente auprès du Notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la présentation du projet de mise aux normes de la STEP, par le cabinet Infrastructures concept et en présence de Madame BOULOGNE Sophie, représentante de la société VEOLIA, le devis fourni à la fin de cette présentation laisse apparaître des travaux s'élevant à la somme de 404 400,00€ TTC.

Une proposition de vente a été faite concernant une parcelle jouxtant la station d'épuration. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle qui pourrait peut-être, être utile dans le cas d'un agrandissement de la STEP.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas acquérir ce terrain dans l'immédiat.

Une demande nous a été faite pour l'installation d'un râtelier à vélos sur la Place de la Paix. Il permettrait aux collégiens de laisser leurs vélos avant de prendre le car ou encore aux Juliennois venant, entre autre, sur le marché dominical de laisser leurs vélos en sécurité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire l'acquisition et à faire installer par les employés techniques cet aménagement qui ne représente pas un coût élevé (environ 300€).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45

Le Maire,
Romain SOURIOUX



Le secrétaire de séance,
Stéphane DUCUING